



Stage de voile

Juillet-août 2022



Nom et Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mail obligatoire (Pour recevoir la licence)	

*Cocher la ou les dates du stage

Date	Matin* (9h/12h)	Après-Midi* (14h/17h)
4 au 8 Juillet		
11 au 15 Juillet Pas Cours le 14/07	92€	92€
18 au 22 Juillet		
25 au 29 Juillet		
1 au 5 Août		
22 au 26 Août		

Comment nous avez-vous connus ? Ecole Presse Club
 Affiches /Dépliant Internet Ami(e)
 Autre(s) précisez.....

Le lieu : L'accueil se fait à la Base Nautique des Tourelles. Le rendez-vous est donné dans le fond du parc, près du pavillon FF Voile.

Ce qu'il faut :

- Avoir un coupe-vent étanche, short, t-shirt, lunette de soleil, crème solaire, casquette. (Ou une combinaison)
- Une tenue de rechange (sous vêtement, chaussettes, chaussure).
- Des chaussures qui ne craignent pas l'eau.
- Un grand sourire !

Le tarif : 1^{er} stage Matin ou Après-midi **115 €**

2^{ème} stage ou 2^{ème} enfant **106 €**

3^{ème} stage ou 3^{ème} enfant **97 €**

Attention !

Pour réserver sa place, un chèque du montant total est exigé (à l'ordre du YCV) ou paiement en ligne www.yc-vernon.fr, les stages sont ouverts à partir de 4 inscrits minimum (le chèque sera encaissé à la fin du stage).

Tout stage commencé ne pourra être remboursé. Dans le cas de conditions météorologiques ne permettant pas le déroulement du stage dans des conditions optimales de sécurité, il sera proposé un avoir du montant équivalent permettant de s'inscrire à un autre stage à une autre date.

L'annulation, pour quelque raison que ce soit, moins de 48h avant le début du stage, ne permettra pas d'obtenir un remboursement du stage.

Adresse : Yacht club de Vernon, Base Nautique des Tourelles Rue ogereau- 27200 Vernon.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Madame, Monsieur.....

Autorise mon fils, ma fille

À participer au stage de voile organisé par le Yacht Club de Vernon.

Je certifie que mon enfant :

- Ne présente aucune contre-indication et est apte à pratiquer les activités nautiques. (Conformément à l'article L.231-2 du Code du Sport, l'obtention d'une licence d'une fédération sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée)
- Est apte à s'immerger et à nager au moins 25m

J'autorise le responsable du stage à faire pratiquer sui lui (elle) toutes Interventions médicales, chirurgicales susceptible d'être nécessaire ou à procéder à toute évacuation d'urgence. (Rayer les mentions i illes)

- Autorisation de rentrer seul à la maison Oui Non
- Autorisation de droit à l'image Oui Non

Adeline ☎ 06 52 74 08 09-

✉ stages@yc-vernon.fr

Site : www.yc-vernon.fr